



Avec le SNUipp-FSU,  
obtenir une réduction des effectifs.

Changeons l'école, votons !  



## Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du dimanche 9 décembre 2018

Le bulletin d'adhésion 2018-2019 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

### Actus



### Résultats des élections professionnelles

**Au niveau départemental**, le SNUipp-FSU 66 reste le syndicat majoritaire dans le premier degré. Grâce à l'investissement de chacun, aux 836 collègues qui ont voté pour eux (soit 54,36 % des voix), et à une participation de 62,27 %, ses représentants pourront s'appuyer sur une représentativité légitime et reconnue face à l'administration.

A noter que les 2 nouvelles listes (FAEN et SNALC) n'obtiennent pas de siège *en CAPD*. Les représentants du SNUipp-FSU 66 occuperont donc 5 sièges sur les 7 de la CAPD (les 2 autres étant dévolus au Se avec 29,58 %).

*En CTSD*, nous passons à 5 sièges sur 10, le SNALC obtient 2 sièges comme l'UNSA et FO 1 siège.

Nous remercions ici les enseignantes et les enseignants du département qui nous ont renouvelé leur confiance.

**Au niveau national**, avec 73 785 voix, le SNUipp-FSU sort renforcé des élections professionnelles.

Il est majoritaire dans 81 départements. Il conserve ses six sièges à la commission administrative paritaire nationale (CAPN) avec 44,33% des voix devant le Se-Unsa qui recueille 25,12% des voix et trois sièges. Le Snudi-FO arrive en troisième position avec 14,22% des voix et un siège.

Alors que le gouvernement remet en cause les instances représentatives des personnels, ceux-ci renouvellent leur confiance à leurs représentants et au rôle indispensable qu'ils sont amenés à jouer au quotidien pour la défense des enseignants et d'une école de la réussite de tous les élèves.



### Mouvement 2019

Le prochain groupe de travail sur le mouvement 2019 est prévu ce jeudi 13 décembre.

L'administration nous a indiqué que l'objectif serait de respecter la circulaire mobilité nationale. Les règles devraient donc encore changer !

Nous interviendrons pour ces changements éventuels soient les moins

---

nombreux possible et surtout qu'ils ne bouleversent pas notre mouvement départemental.  
Un compte-rendu sera publié.

---

## Infos administratives

### Habilitation Catalan

Entretien pour l'habilitation à l'enseignement du / en catalan dans les classes bilingues.

**Vous trouverez en téléchargement [sur notre site Internet](#) :**

- L'appel à candidature
- La fiche de candidature

Date limite d'envoi de la fiche de candidature à son IEN : **le 15 janvier 2019**

### Passer dans le second degré, devenir CPE ou Psychologue de l'Education Nationale par détachement

Le B.O a été publié : [cliquez ici pour le consulter en ligne](#)

Attention, le dossier complet est à faire parvenir à la DRHE 1er degré, sous couvert de votre IEN, pour **le 1er février 2019** au plus tard.

---

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**